JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÉGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU DIMANCHE, I OCTOBRE 1797.

D'Udine, le 18 Septembre.

Les négociations ne sont point rompues, mais seulement suspendues jusqu'au retour de M. le comte de Meerseldt, qui est allé porter à Vienne le résultat des dernières conserences. M. le marquis de Gailo, M. le baron de Degelmann et M. de Hoppe sont toujours ici; le premier voit frequemment Buonsparte, et ils continuent de se traiter sur le pied le plus amical. L'on s'attend que les nouvelles ins-tructions que M de Meerfeld rapportera de Vienne, seront décisives pour la guerre ou pour la paix. L'on regardoit, il y a quelques jours, la première comme inévitable; d'hui l'on conçoit de nouvelles espérances, que différentes circonstances rendent très fondées. Le parc d'artillerie de la division Bernadotte, qui étoit en route sur Palmanova, a commence à rétrograder vers Uderzo, en conséquence d'un ordre qu'il a reçu à Codroipo. On affure en même tems que l'on a suspendu la marche des troupes qui devoient passer la Piave, et venir de ce côté du Tagliamento dans le Frioul.

La santé de Buonaparte est toujours très chancelante; il éprouve un crachement de sang qui l'affoiblit beaucoup; cependant son moral ne paroît point se ressentir du dépérissement de son phisque. L'épouse de ce général est attendue ici de retour de Venise. Suivant les lettres de cette dernière ville, la disette que l'on y éprouve devient tous les jours plus grande. Le gouvernement avoit, comme l'on sait, formé une caisse dite nationale, où devoient être versés tous les revenus des maisons religieuses. Mais cette disposition vient d'être annullée, ou du moins rendue impossible dans son exécution, par une proclamation du com-

mandant en chef, qui ordonne que tous les couvens jouiront de leurs revenus. L'on dit que les habitans du Montenegro

L'on dit que les habitans du Montenegro voifins de Catarro, ont envoyé une députation pour demander l'affiftance Impériale contre le Pacha de Scutari.

Suite de Paris, du 24 Septembre.

Les nouvelles du Midi font toujours fort incertaines. L'on parle d'un engagement férieux que les troupes républicaines, commandées par le général Lasnes, ont eu avec un corps d'infurgés dans les environs du Pont Saint Elprit; ces derniers, après un vif combat, ont été délogés d'un poste important dont ils s'étoient emparés. L'on dit aussi qu'à Marseilles les républicains ont obtenu une préponderance absolue.

Le Bulletin national contient aujourd'hui un article fort piquant sur le patriotisme. Après avoir désini ce que c'est que le véritable patriotisme, auquel ressemble quesquesois borgueil national. le journaisse s'exprime ainsi: "Depuis la révolution, nous avons emprunté de nos voisins la manie de ne voir chez les laurres peuples que ses imbécilles & des esclaves: nous avons exclusiveraent réservé pour nous le patriotisme & la liberté. Il me semble cependant que, sans trop humilier notre amour-propre, nous pourrions recevoir encore d'utiles leçons. Pendant la dernière guerre d'Amérique, la banque d'Angleterre, épuisse par les malheurs publics, sur à la veille de succember sous le poids de ses obligations; un jour, tout entier, elle ne paya qu'en schanger leurs biliets, & la banque eut ête fermée sur les cadaves de qu sques agioteurs érousses. Les esclaves de Londres portèrent, dans une nuir, leur or, leurs bijoux, leurs esfets précieux, & le lendemain la banque actrue de 200 millions, payoit en guinées, à lbureaux ouverts...—Le Bulletin cite en ore plusieurs traits de ce gente: "J'en demande pardon (dit il en terminant) à tous les exclusits & à tous les révolutionnaires, sans exception. Nous pouvons avoir, quoiqu'ils en disent, des directeurs, des ministres, des généraux, des administrations, des commis, des soldats & même des journalistes patriotes; mais nous n'avons point

de patriotisme; ce n'est pas dans les adresses, dans les asses, dans les pemphiers ni dans les régistres des clubs &cars comités révolutionnaires; cest à la trésorerie nationale qu'il faut étudier le caractère de l'esprit public; & l'on verra si le tableau du passe, donne de grandes espérances.

pour l'avenir.

Le fameux général Lavaux, accusé des plus affreuses cruautés, siège maintenant au conseil des auciens comme député de St. Domingue. Dans la séance du 20, il a pris la pavole pour répondre aux imputations de Vaublanc, Bourdon de l'Oise et autres. Il a parlé de ses services, de sa fidélité ainsi que de celle de Toussaint Louverture, général noir; il a vanté son humanité, et a assuré avoir sanve la vie à plus de 600 émigrés. Comme ceux qui pouvoient le contredire sont proscrits, le conieil a applaudi à sa justification.

Dans Pavant-dernière seance du même conseil, on a disecuré la résolution concernant la déchéance des créanciers de la République & de ceux de la ci devant liste civile. Corandet, l'un des membres de la commission chargée d'examines cette résolution, a résumé les motifs qui l'avoient déterminée à en proposer le rejet. Il a attaqué le principe des déchéances comme illicite, fineste & subversif du crédit public. — La résolution, mise de suite aux voix, a

été rejettée.

Conseil des 500. - Fin de la séance du 21.

Daunou, vice-président de l'institut national, rend compte des travaux de cet établissement pendant l'an 5. Il parcourt ceux de chacune des classes et détaille leurs progrès. — Le président répond que le confeil voit avec satisfaction l'ardeur avec saquelle les membres de l'institut s'efforcent par leurs travaux de contribuer

à la gloire du nom françois.

En réponse au message qui avoit été adresse au Directoire fur les exceptions demandées à l'article de la loi du 19 Fructidor relatif aux émigrés, le Directoire transmet un rapport du ministre de la police. — Le ministre rappelle que la plus impérieuse nécessité commandoit la loi du 19 Fructidor. Lui porter des exceptions, dit il, c'est la rendre nulle; d'ailleurs cette loi est modérée & donce autant-que juste; elle se borne à éloigner du territoire de la République les émigrés & les pièrres turbulens. Sans doute, des innocens peuvent être frappés, mais le Directoire a en mains les moyens, il peut réparer les erreurs. Dejà il en a fait usage de ces moyens. Depuis le 18 Feuctidor, les radiations d'émigrés se sont multipliées, les victumes de la persecution n'ont jamais obtenu une justice plus prompte; mais pour assurer cette justice, il ne saut point d'exceptions nouvelles qui tuent la loi; la loi existante sussit. D'ailleurs les moment de trop d'indulgence n'est point arrivé. La France entièle a applaudi à la journée de Fructidor, mais les conspirateurs n'ont point perdu bespérance. Des assassités ont été commis, des correspondances criminelles ont été commis, des correspondances criminelles ont été commis, des correspondances criminelles ont été sisses de la surre des horreurs de la guerre civile.

Le Directoire, dit Chazal, nous a entendos, & nous

Pentendons à notre tour, notre vœu est le sien. J'atteste que déjà 23 parriotes de mon département ont été rayés de la liste des émigrés.

Guillemar det propole, & le conseil rejette par la question : préalable, toute exception à la loi du 19 Fructider, De Strasbourg , le 27 Septembre.

Cet après-midi, le bruit s'est répandu qu'illétoit passe un conrier extraordinaire, portant à Paris la nouvelle de la signature de la paix définitive entre l'Empereur et la République françoise. Après les informations les plus exactes, l'on a su que ce bruit étoit sondé sur les circonstances suivantes: L'officier civil de Darmstadt à Cork a reçu la nuit dernière une estasette du Landgrave son souverain, à qui le ministre de Darmstadt à Vienne a mandé, par un courier extraordinaire, la nouvelle certaine que l'Empereur venoit de ratiser le traité de paix définitif signé à Udine (lequel a été vraisemblablement apporté par M. le comte de Meerfeldt). Cette agréable nouvelle vient d'être publice sur la rive droite. L'adjudant-générali Polissard en a fait part ce matin aux généraux qui se trouvent ici. (Gazette de Strasbourg).

Une lettre de Bale, en date du 25, contient ce

qui suit:

"Le commissure françois arrivé ici de Paris , a mis aussi les feellés sur les papiers que M. Barthélemi avoit laisses dans las maison qu'il habitoit. Il a demandé à cet effet l'assissance de notre régence, qui lui a été accardée. M. Bacher continue de gérer les assissires , & il paroit que si Pon ne trouve rien de gérer les assissires , & il paroit que si Pon ne trouve rien de gérer les assissances ; il sera conjervé dans son posse. Le représentant Deulect est arrivé ici avant hier; il a obtenu un congé de huit mois & se rend aux bains de Leuk.— L'on communece à être fot embarasse relativement à la quantité de perfonnes qui guittent la France; sur les frontières du canton de Solothuru, on les force de rétrograder. Notre magisser est salfemblé anjourdhui extraordinairement pour prendre des messingrés que de s'arrêter 12 heures à Bâle. La plàpart des pretres déports de nouveau prenuent la ronte de Constance.—Il a été donné ordre de préparer des quartiers pour des boulangers antrichiens dans le village de Binsen, dépendant de Badeu & situé à deux lienes dric. L'on en insère que les Impériaux veulents se renforcer dans nos environs.

De Stuttgard , le 27 Septembre:

Depuis que le camp de Ludwigsbourg est levé, M. le lieutenant-général baron de Staader a établi de nouveau son quartier-général dans notre ville.

De Francfort, le 30 Soptembre.

S. A. R. l'Electeur de Cologne, dont la conduite pleine de fagesse offre depuis six ans un modèle de zèle constitutionnel et d'amour pour ses sujets, vient de manisester de nouveau ces sentimens par la pièce suivante:

A Nos fidèles sujets de l'El cturat de Cologne.

Les preuves d'amour et d'attachement que nous avons reçues de tous les sujets de notre Electorat dès le commencement de notre régence, nous ont imposé l'obligation, depuis le malheureux moment d'une séparation à laquelle les suites seules de la guerre ont pu

nous obliger, d'employer tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour accélérer l'heureux moment de notre réunion à eux, d'autant plus que nous étions affurés de les trouver, à notre retour, animés du même esprit qui nous

les avoit rendus li chers.

"Si, dans l'accomplissement de ce devoir, nous avons la consolation d'avoir épuilé tout ce que nos facultés nous rendoient possible pour atteindre ce but si ardemment désiré par nons, la fatisfaction que nous en éprouvons est d'autant plus grande, que dans toutes les occasions qui se sont présentées dans cet intervalle, nous avons acquis la douce certitude, que les bons citoyens de notre Electorat, (nous ne dirons pas la majorité, mais la presque universalité) sont restés sidèles à ces sentimens éprouvés, au milieu des troubles de la guerre, au milieu des circonstances les plus critiques et malgré les tentatives de toutes espèces qui ont été faites pour les féduire; qu'ils ont montré une façon de penser noble et digne du nom allemand, et ont prouvé leur sincère attachement pour nous et la constitution de

"C'est une des plus agréables obligations que nous avons à remplir, et nous croyons nous en acquiter ici, que de déclarer non feulement que nous avons tout sujet d'être satisfaits de la conduite des habitans de notre Electorat envers nous et envers la patrie commune, mais que par-là ils ont acquis des droits

éternels à notre souvenir.

"A la vérité, depuis quelque tems, un petit nombre d'individus, la plûpart encore inconnus, qui se glissent dans les ténèbres, et craignent la lumière, qui est cependant si compatible avec le bonheur des hommes, ont prisfur eux la trifte tâche de troubler l'heureux espoir d'une paix qui, avec l'aide de Dieu, devoit être bientôt obtenue, et que l'humanité entière réclame; ils cherchent par des moyens inconnus à l'homme probe et détestés par le véritable amide ses concitoyens, à détruire l'henreuse harmonie qui régne entre nous et nos sujets; ils s'efforcent de nous bannir du cœur des fidèles habitans de notre Electorat, et par ces actes à nous rendre étrangers au nôire; avec une activité, qui certainement n'a pas l'approbation de leur confiance, ile cherchent à troubler la tranquillité de leur prochain par des suites qu'il est aisé de prevoir; et par l'appat d'avantages qui ne sont point en leur pouvoir, et uniquement aux dépens des propriétés de ceux qui sont aussi leurs concitoyens, à les dispoter à se séparer du lien constitutionnel de l'Empire, qui depuis des siècles, assure leur bien-être et fop-

de leur félicité. Mais nous sommes sans in quiétudes sur le succès de ces efforts. Nos sujets peuvent être obligés de céder à la force, de le plier aux circonstances, mais jamais (leur façon de penser nous en est un sûr garant,) ils ne nous oublieront, jamais ils n'oublieronts qu'ils sont allemands. Il est surtout consolant pour nous de voir qu'il n'y a qu'nn peut nombre d'allemands, qui las de porter ce nom et oubliant leur patrie, cherchent à porter les autres à se trahir eux-mêmes : Et la seule inquiétude que nous ayens, c'est que les bien intentionnés (précisément par ce qu'ils ne présent point l'oreille à cette trabison, que l'ennemi lui-même qui compte encore la moralité et la tranquillité générale pour quelque chose, doit mépriser) auront peut-être à supporter davantage, pour le moment, et sentiront plus vivement que jamais, le poids de la guerre et les maux qui en sont inséparables, sans que pour l'empêcher nos facultés puissent égaler la vivacité de nos désirs. Mais nos sujets se sont jusqu'à présent distingués par leur fermeté et leur constance à supporter des maux inévitables. Une religieuse confiance dans la bonté du Toutpuissant les soutiendra encore pendant la courte durée de cet état malheureux. La providence qui régle tout y mettra une fin, et il n'est rien que nous ne tentions pour accélérer cet heureux moment. Alors nous n'aurons rien plus à cœur que de guérir les plaies de la guerre; et déjà, à cette fin, notre plus vif désir est que les moyens d'y réussir qui existent encore dans le pays, ne soient point détruits. Ce sera alors pour nous une fatisfaction qui compenfera bien notre affliction actuelle, de pouvoir porter con-folation et affifiance à la partie fouffrante de nos sujets, et de prouver à tous par le fait, combien, malgré une séparation involontaire, ils étoient chers à notre cœur. Nous sommes convaincus que nous n'avions pas besoin de faire cette déclaration; et c'est uniquement le désir de nous entretenir une fois avec les nôtres, qui nous y a engagés. Les bien intentionnés de tous les états, sauront en tirer profit chacun dans leur sphère, pour encourager les foibles; et il en seront récompensés dejà dans ce moment par la satisfaction qu'ils éprouveront, et dans la suite par notre reconnoissance, celle de leurs concitoyens et de toute la patrie allemande. — Mergentheim le 20 Sept. 1797. (L. S.) Maximilien François,

Electeur de Cologne.

Si cette lettre, à la fois noble et touchante. peint le cœur du prince qui l'a écrite, en même tems que son amour pour ses sujets, la pièce que nous allons donner prouvera combien les thabitans de l'électorat de Cologne sont dignes d'un tel souverain, et combien sa consance dans leurs sentimens est sondée. La réunion de ces deux pièces sormera sans doute le plus beau monument historique de l'harmonie qui peut régner entre un prince et ses sujets.

Protestation des Douce Corporations de la ville de Bonn, adresse le 21 Septembre à la commission intermédiatre (*).

nous apprenons ce que l'on prépare à notre ville. L'on veut planter ici un nouvel arbre de la liberté, et faire de nous une republique indépendante. Cette entreprife est elle l'ouvrage de la République françoile, ou un esse de l'impulsion spontanée de nos concitoyeus? Nous ne croyons pas le premier, car jusqu'à ce moment où nous avons joni de notre ancienne constitution, nous nous sommes conduits en peuple pacifique, et nous nous sommes constamment soumis aux ordres de la République françoise. Nous avons supporté avec résignation les charges onéreuses des logemens militaires, les contributions et autres sardeaux de la guerre. Nous voyons patiemment notre ruine. Nous n'avons donc donné aucun sujet à la République françoise de charger la forme de notre gouvernement. Lorsque ses troupes entrèrent ici, elles plantèrent un aubre de la liberté, qui existe encore intact. A quoi peut il donc servir d'en planter un second?

"Quant à la seconde supposition, nous décla-

"Quant à la leconde Impolition, nous declarons unanimement que nous n'avons jamais manifesté le vœu de nous voir transformés en une République indépendante. S'il existe quelques individus turbulens (à coup-sûr ils sont en petit nombre), qui en ayent fait la proposition, cette démarche ne peut être legalement d'aucune validité, si elle n'est pas étayee par la majorité des voix. La forme de gouvernement de notre pays a toujours repondu à nos desirs; nous en étions satisfaits et nous vivions benreux sous lui; même en éprouvant le fardeau d'une guerre sans exemple, nous n'avons pas

cessé de témoigner cette satisfaction. Il ne peut donc y avoir que des gens mus par des vues perverses qui aient d'autres sentimens, et nous me pouvons conséquemment y auhèrer.

"Nous ne voulons point nons opposer à la puissance législative, mais nous croyons ponvoir déclarer librement, que nous ne demandons point le changement sollicité par un petit nombre d'individus sous le nom usurpe de la bourgeoise, parceque ce changement ne pourroit que donner lieu aux troubles les plus désafreux, et auroit des suites dangereuses pour la tranquillité publique, les propriétés et la vie d'un grand nombre d'honnêtes citoyens.

"Ĉitoyens commissaires, écoutez la voix una-nime de ce peuple bisu intentionné. Nous sommes satissaits du gouvernement sous lequel nous fommes nés; nons fommes fatisfaits de nos loix, de nos sapérieurs, de notre magistrat. Nous n'avons aucun sujet de désirer leur éloignement; nous rendons au contraire des actions de graces à M. le commandant en chef Hoche dont les sages dispositions les ont réintégrés, et nous protestons contre toute demande' qui auroit pu être faite faussement en notre nom, et dont l'abjet seroit l'anéantissement de notre constitution, l'indépendance, et l'érection d'un nouvel arbre de liberté. Tant que la paix n'aura pas décidé de notre fort, laissez-nous au moins jonir, dans notre état actuel, de la seule portion de bonheur que les fureurs de la guerre nous aient laisse, c'est-à dire du repos et de la tranquillité. Remplissez les précieuses assurances que votre représentant Gillet nous donna de la manière la Plus folemnelle, dans la proclamation du 17 Vendémiaire de l'an 3, lavoir que vous ne vous méleriez jamais du gouvernement des autres peuples, et que vous ne les forceriez jamais à être libres. Rejettez les demandes isolées de quelques perturbateurs de la tranquillité publique, qui ne font qu'exciter l'indignation d'un peuple paisible; faites nous seulement jouir du bonheur de conserver notre forme de gouvernement intacte jusqu'à la paix. Cet acte de justice de la République françoife sera regardé à jamais par nous et par notre postérité comme le bienfait le plus digne de notre reconnoissance. - Salut et estime.

^(*) Malgré cette protéstation, l'arbre de la liberté sut planté, comme nous l'avons dit, à Bonn le 22. La veille, le conseil de ville sut invité d'assisser à cette cérémonie; & sur son resus il sut easile & remplacé par un autre.

^{***} A vendre, un carosse coupé, très bien conditionné, de belle apparence, propre à servir en ville, ainsi qu'en voyage, avec un cossre platiné & une limonière; s'adresser Litt. D, No. 38.

^{**} Les magasins, comptairs & logemens, qu'occupoient depuis bien des années M. M. Bischoff & fils de Bâle dans la maison de M. M. Johannot derrière le Rœmer, sont à louer pour la prochaine foire de Pâques & suivantes. S'adresser dans la maison même, pour en savoir les conditions.